



**Séance du
Conseil municipal**

**23 FEVRIER 2023 à
20 heures 30**

Procès Verbal

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2023

DEL-2023-006 DELIBERATION DEBAT « PROJET URBAIN-
FRENEUSE 2030 »

QUESTIONS DIVERSES.

Le vingt-trois février deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, en salle du Conseil Municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine HAUETER, Maire de FRENEUSE,

Etaient présents : MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES, Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandrine FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Renaud LAVARENNE, Luc LEFEVRE, Patrice LEMAIRE, Adrien LESEC, Filipe LOPES, Corinne MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET, Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Procurations : Jessica CHIKHI a donné pouvoir à Sandrine FRAYSSE, Sandra ERARD a donné pouvoir à Myriam TLEMSANI, Aïssata FOYO a donné pouvoir à Philippe LOPES, Maëva ROBIN a donné pouvoir à Adrien LESEC.

Absents excusés : MM. Séverine BREDEL, Christophe RENTE.

Le secrétariat a été assuré par : Vincent RADET

Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un conseil exceptionnel pour approuver un débat sur le projet urbain « FRENEUSE 2030 »

Monsieur Luc VILAN présente le projet urbain.

DEL-2023-06

OBJET :

DEBAT« PROJET URBAIN-FRENEUSE 2030 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Considérant le rapport du projet urbain « Freneuse 2030 » annexé à la présente délibération ;

Madame le Maire ouvre le débat,

Les conseillers municipaux débattent suite à la présentation de l'architecte-urbaniste Monsieur Luc VILAN sur le rapport.

Le Conseil municipal :

Intervention de Monsieur Vincent RADET : sur la forme de Freneuse entre les bords de Seine et la rue des Cochonnettes.

Mme le Maire fait un point sur le Collège en précisant que l'information est du matin même. Celui de Bonnières-sur-Seine va être agrandi et les enfants de Freneuse iront à Bonnières. Les enfants de Mousseaux et Méricourt à Rosny-sur-Seine.

Intervention de Monsieur Vincent RADET sur « *le choix porte sur* » alors qu'à ce jour aucun choix fait par le Conseil Municipal, la réunion est là pour permettre un choix plus tard. Il s'agit d'une étude et non un choix.

En espérant une consultation de la population, Mme le maire parle de réunion publique, Monsieur Vincent RADET informe qu'une consultation et une réunion publique sont deux choses différentes.

Question posée : quels sont les axes prioritaires par rapport au financement.

Madame le Maire rappelle que rien n'est défini il faudra un travail sur le dossier et rappelle le projet Petites Villes de Demain. La Commune de Bonnières-sur-Seine ne doit pas nous imposer ses projets, nous devons arriver avec notre projet pour l'ORT.

Monsieur LEMAIRE précise que ça permettra de gérer au mieux les constructions, avec projection dans le futur pour éviter les puzzles de quartiers résidentiels.

Remarque : Il s'agit de la troisième version, il paraît difficile de se projeter sans connaissance des deux premières versions.

Divers points sont précisés : comme les constructions durables, des matériaux durables et les connexions

Précision sur le terme « Cités jardins » : il s'agit d'une forme d'urbanisme pour trouver alternative entre la ville dense et la campagne. Ensemble de logements paysagés. Urbanisme qui convient pour un aménagement intermédiaire.

Monsieur Vincent RADET revient sur le PLU avec la problématique de la densification pavillonnaire.

Il est difficile d'imposer un nombre de m² pour construire étant donné que le COS (coefficient d'occupation des sols) n'existe plus. Comment limiter la densification ? Monsieur VILAN explique qu'on peut travailler sur les enveloppes les distances entre autres. Etudier les manières de faire pour des recommandations architecturales. Travailler en amont avec les opérateurs pour s'organiser et analyser les réseaux.

Madame le Maire explique qu'il faut éviter les logements collectifs sur une parcelle où on peut construire plusieurs maisons individuelles.

Adrien LESEC revient sur les dires que le Conseil n'avait aucun projet. Il précise que le projet urbain intègre le PNR (élargir et préserver la voie verte jusqu'à Rosny-sur-Seine, ...), ainsi que Petites Villes de Demain.

Les 3 enjeux de Freneuse sont l'habitat, les commerces et la mobilité.

La valorisation du patrimoine des berges de Seine, tout le cheminement pour aller vers les zones naturelles

Retrouver d'autres éléments avec Petites Villes de Demain pvd qui s'inscrit dans le schéma directeur de la région. Tous ces éléments bouts à bouts rendent le projet beaucoup plus clair

Le projet urbain est annexé à Petites Villes de Demain.

Monsieur RADET intervient sur la RN 13 route stratégique, c'est le département qui gère les aménagements.

Il faut arriver à éviter les dépassements et ralentir, voir les emplacements des passages piétons et le déplacement de l'abri bus. On devra suivre les préconisations du département ;

Les documents sont-ils diffusables ? oui

Rappel sur les parties à 20 km/h voies partagées priorité piétons Les voies piétonnes et vélos pourront être traversées par les voitures (Code de la route).

Point important par rapport aux aménagements de parking, comment maintenir la circulation automobile et les stationnements. Il faut remettre l'automobile à « sa place », il existe d'autre moyen de déplacement.

Si il n'y a pas de division de terrain il n'y a pas de stationnement supplémentaire à créer. Aujourd'hui c'est 4 voitures par foyer au lieu d'1 il y a plusieurs années ce qui entraine un important problème de stationnement.

Fin du débat.

⇒ **PREND ACTE** du rapport du projet urbain « Freneuse 2030 » annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire,
Vincent RADET



Le Maire,
Ghislaine HAUETER



